



AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

HUIS CLOS

Coordination juridique

1. **Objet:** COORDINATION JURIDIQUE - Disciplinaire - Sapeur-pompier-volontaire - *** - Propos insultants à l'égard de la Zone et des autorités zonales via facebook - Audition préalable - Sanction. Décision.

Le Secrétaire

Thierry GILBART

Par le Conseil

Le Président

Loïc D'HAeyer, Bourgmestre de
Fleurus